

Écologie : volet au COMP, obligation en premier cycle, formation des enseignants (Sylvie Retailleau)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°268227 - Publié le 20/10/2022 à 18:16

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 21/10/2022 à 08:32



Sylvie Retailleau en clôture du séminaire sur la formation à la transition écologique, le 20/10/2022 - © MESR

- « Le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) intégrera progressivement un volet dédié à la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques de la transition écologique dans les nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance des établissements.
- Au plus tard en 2025, il sera proposé à chaque étudiant de l'enseignement supérieur public et privé "d'intérêt général" un socle de connaissances et compétences globales, transversales et pluridisciplinaires. Cette formation sera une des conditions pour pouvoir être diplômé du premier cycle. La formation donnera aussi lieu à une certification. Un cahier des charges sera proposé dès 2023.
- Afin d'assurer un parcours de formation cohérent, les formations déjà existantes intégreront les enjeux de la transition écologique. Pour faciliter cette intégration dans tous les enseignements, il sera proposé à tous les nouveaux enseignants recrutés en 2023, une formation certifiante à la transition écologique. Cet enseignement pourra être également proposé aux personnels de l'enseignement supérieur dans le cadre de la formation continue.
- Des nouvelles formations initiales et continues seront proposées aux étudiants pour les former aux nouveaux métiers de la transition écologique. (...) Pour répondre à cet objectif, l'AMI (Appel à manifestation d'intérêt) CMA (Compétences et métiers d'avenir) de France 2030 doit être sollicité pour en permettre le financement et le déploiement. »

Telles sont les annonces de [Sylvie Retailleau](#), ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), en clôture du séminaire « Former à la transition écologique dans l'enseignement supérieur » organisé par le MESR à l'Université de Bordeaux le 20/10/2022. Elles font suite au rapport de [Jean Jouzel](#) et [Luc Abbadie](#) remis en février 2022.

« Il faut accélérer la marche de cette transformation »

« Au regard de l'urgence des défis à relever et comme le propose les experts du rapport Jouzel et Abbadie, il faut, sans le moindre doute, accélérer la marche de cette transformation et généraliser à tous les étudiants du supérieur ces formations à la transition écologique de manière transversale et globale », indique la ministre.

COMP (Contrat d'objectifs, de moyens et de performance) : un plan d'action qui « concernera toutes les missions » des établissements

Le volet dédié à la transition écologique dans les futurs contrats d'objectifs, de moyens et de performance « que les établissements construiront et piloteront en autonomie et en responsabilité au travers d'un plan d'action "développement durable et responsabilité sociale", concernera toutes leurs missions et s'appuiera notamment sur les grands objectifs fixés par le plan climat-biodiversité et transition écologique que mon ministère a rédigé à la demande de la Première ministre, et qui vous sera prochainement communiqué, mais également sur les enjeux liés plus spécifiquement à la transition énergétique.

Cela sera l'occasion d'un accompagnement, y compris financier, des établissements pour la mise en place de cette stratégie formation et l'identification des premières actions à conduire. »

« Pour accompagner les chefs d'établissements d'enseignement supérieur dans l'élaboration de cette action, une journée de formation théorique et pratique à la transition écologique leur sera proposée en 2023 suivant l'initiative portée par le Campus de la transition et le collectif Pour un réveil écologique. »

Formation en premier cycle : un cahier des charges et des ateliers thématiques

Dans le cadre de la mise en place d'un socle commun à tous les étudiants de premier cycle, « un cahier des charges sera proposé dès 2023 afin de permettre aux établissements de construire les unités d'enseignement ou modules qui pourront s'appuyer sur un pôle national de ressources pédagogiques.

Chaque établissement d'enseignement supérieur pourra ainsi bâtir sur cette base une offre de formation qu'il pourra adapter et enrichir en fonction de sa mission et du public étudiant qu'il forme.

Ce cahier des charges du socle de connaissances et de compétences qui a pour vocation d'être décliné par grandes filières de formation, l'organisation du pôle national de ressources pédagogiques, ainsi que les modalités pour y intégrer l'engagement étudiant et des projets étudiants, feront l'objet de trois ateliers réunissant différents acteurs représentatifs dans l'ESR de la gouvernance, des équipes pédagogiques, des référents DD&RS, du public étudiant mais aussi des associations, ONG (Organisation non gouvernementale) et think tank.

Plus généralement, les travaux de ces ateliers thématiques, qui seront animés par le ministère, viseront à inscrire dans la durée la dynamique de réflexion issue du rapport Jouzel et Abbadie, éventuellement sous la forme d'un groupement d'intérêt scientifique.

Dans chaque établissement, la mobilisation de tous les personnels de l'enseignement supérieur sera favorisée pour permettre le lancement et le développement de la formation au vu des besoins et contribuer ainsi à accélérer la dynamique de déploiement.

Les établissements, dans le respect de leur autonomie, pourront mettre en place des mesures incitatives en faveur de l'engagement du personnel au service de cette ambition collective. Par exemple, une partie des congés pour projets pédagogiques pourront être ciblés sur des actions en vue de déployer ce type de formations, pour accompagner les transformations nécessaires. »

« Des réflexions conduites en coordination avec tous les ministères »

« Les réflexions portant sur la formation à la transition écologique seront bien sûr conduites en coordination avec tous les ministères dont relèvent des établissements d'enseignement supérieur, mais aussi avec le ministère du travail, et s'inscriront dans une perspective européenne.

[Pap Ndiaye](#), ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, souhaite renforcer les enseignements au développement durable dans le primaire et du secondaire en l'adossant à un référentiel de compétences. Il sera essentiel d'assurer une continuité entre ces enseignements et ceux du supérieur.

Comme il a été souligné par Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, nous travaillerons avec son ministère à ce que les formations dont nous venons de dresser le programme et que les actions qui s'y rapportent, puissent être valorisées dans le cadre d'une labellisation DD&RS qui fasse référence.

Avec Christophe Béchu et les autres ministères, nous travaillerons afin que ces démarches d'intégration de formation à la transition écologique dans les missions des établissements soient mieux valorisées dans les critères d'évaluation. »

« La transition écologique doit s'envisager à l'échelle européenne »

« Comme la transition écologique doit s'envisager à l'échelle européenne, une stratégie européenne pour les établissements d'enseignement supérieur a été adoptée par le Conseil en avril 2022 sous présidence française du Conseil de l'UE (Union européenne).

Dans le cadre de cette stratégie, le soutien apporté par les établissements à la transition écologique devrait constituer un critère de qualité spécifique valorisé dans les classements internationaux. Par conséquent, les universités devraient être incitées à introduire les aspects de formation à la durabilité et à l'écologie à tous les niveaux institutionnels de leurs activités.

Il faut aussi se féliciter d'une récente recommandation du Conseil européen sur l'apprentissage au service de la durabilité environnementale, qui a été adoptée le 16/06/2022. Cette recommandation invite notamment les États membres à faire de la transition écologique et du développement durable un apprentissage incontournable dans les programmes et une priorité des politiques de formation, au sein des systèmes d'enseignement et de formation.

Il faut enfin noter que l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique deviennent en 2023 une priorité transversale pour la sélection des projets du programme Erasmus+, ce qui pourra permettre de développer les programmes collaboratifs, des bourses de mobilité d'étude ou de stages dédiées aux étudiants sur ce thème à l'échelle européenne.

C'est grâce à ces orientations claires à l'échelle européenne, aux mesures déjà prises au cours du dernier quinquennat, au cap fixé par l'ensemble du gouvernement, que l'engagement de tous les acteurs de l'enseignement supérieur va pouvoir se traduire par des contributions utiles et significatives, notamment à l'atteinte des objectifs que notre pays s'est donnés, avec l'Europe, dans le cadre de l'accord de Paris, pour atteindre la neutralité carbone en 2050 afin de ne pas dépasser une augmentation de la température moyenne de la planète de 2°C. »

« Nos étudiants nous interpellent au regard des changements nécessaires et à venir »

« Au-delà des mesures déjà engagées lors du quinquennat précédent, l'objectif général que s'est fixé notre Gouvernement, sous l'impulsion du président de la République et de la Première ministre est de proposer des mesures ambitieuses et globales dans le cadre de la planification écologique », déclare Sylvie Retailleau.

« Dans le même temps, nos étudiants, nous le savons, nous interpellent au regard des changements nécessaires et à venir. Ils nous interpellent par leurs inquiétudes légitimes concernant leur avenir et celui de notre planète. Ils nous interpellent parce qu'ils sont, tout autant que l'État, les artisans des changements.

Ils nous interpellent aussi très légitimement sur la nécessité de les former aux enjeux et à la construction de solutions. Parce que se former c'est se donner les moyens de comprendre et de pouvoir agir dans le cadre d'un métier, plus concrètement en tant que citoyen. »

« Comprendre les enjeux, en se fondant sur les faits scientifiques établis, pour agir »

« Pour agir, il est primordial de pouvoir comprendre les enjeux, les causes et les conséquences, des crises auxquelles nous sommes confrontés, en se fondant sur les faits scientifiquement établis et sur des analyses rationnelles de la réalité que nous devons affronter.

Les sciences et l'éducation jouent ce rôle essentiel. Essentiel dans cette prise de conscience nécessaire pour éclairer chacun d'entre nous sur les crises que nous affrontons. Essentiel pour contribuer à la construction des réponses pour les dépasser. C'est en effet en donnant à chaque citoyen les moyens d'une compréhension globale, réaliste mais optimiste, que l'on peut poser les fondements d'une action résolument responsable et engagée. (...) »

Plus spécifiquement, la crise écologique, par son ampleur, convoque toutes les disciplines de la science et nous invite à penser les modalités même de notre compréhension de cette crise dans les formations.

C'est donc pour changer le cours des choses par notre action collective résolue que nous sommes réunis, et que je viens ici défendre la formation à la transition écologique pour un développement soutenable, comme une composante essentielle dans la résolution des problèmes auxquels nous devons faire face. »



Sylvie Retailleau

Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche @ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Parcours

Depuis mai 2022	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
Janvier 2021 - mai 2022	France Universités Présidente de la commission recherche et innovation
Mars 2020 - mai 2022	Université Paris-Saclay (EPE) Présidente
Janvier 2019 - décembre 2019	Université Paris-Saclay (Comue) Présidente
Décembre 2018 - mai 2022	France Universités Membre de la CP2U
Mai 2016 - décembre 2018	Université Paris-Sud (Paris 11) Présidente
Août 2011 - mai 2016	Université Paris-Sud (Paris 11) Doyenne de la faculté des sciences
Juillet 2008 - août 2011	Université Paris-Sud (Paris 11) Vice-Doyenne, Directrice des formations de l'UFR de Sciences
Depuis 2001	Université Paris-Saclay (EPE) Professeure des universités
2001 - 2008	Université Paris-Sud (Paris 11) Responsable du Master IST (Information, Systèmes, Technologie)
1992 - 2001	Université Paris-Sud (Paris 11) Maitresse de conférences

-

Établissement & diplôme

1992 - 1992	Université Paris-Sud (Paris 11) Doctorat en sciences
1989 - 1989	Université Paris-Sud (Paris 11) Agrégée de physique appliquée

Fiche n° 16753, créée le 24/03/2016 à 19:21 - MàJ le 25/05/2022 à 15:06



Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Catégorie : Etat

Adresse du siège

21, rue Descartes
75005 Paris France

Général

Date de création	2022
Statut	Ministère
Implantations, dont siège	Paris (siège)
Missions et objectifs	Prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche.
Composantes	• Secrétariat général ; • Dgesip (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) ; • DGRI (direction générale de la recherche et de l'innovation) ; • Igésr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche).
Direction	Directrices générales : • recherche et innovation : Claire Giry (depuis le 26/05/2021). • enseignement supérieur et insertion professionnelle : Anne-Sophie Barthez (depuis le 17/07/2019).
Secrétaire général(e)	Marie-Anne Lévêque
Ministre	Sylvie Retailleau (depuis le 20/05/2022)

Fiche n° 13526, créée le 23/05/2022 à 14:42 - MàJ le 02/06/2022 à 09:35